Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2024/7399

12.12.2024

DÉCISION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU PARLEMENT EUROPÉEN

(C/2024/7399)

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU PARLEMENT EUROPÉEN,

vu le statut des fonctionnaires de l'Union européenne et le régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, fixé par le règlement (CEE, Euratom, CECA) n° 259/68 du Conseil [1], tel que modifié en particulier par le règlement (UE, Euratom) n° 1023/2013 du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2013 modifiant le statut des fonctionnaires de l'UE et le régime applicable aux autres agents de l'UE [2], et notamment l'article 30 du statut,

vu la décision du Bureau du Parlement européen du 13 janvier 2014 sur la délégation des pouvoirs de l'autorité investie du pouvoir de nomination (AIPN) et de l'autorité habilitée à conclure des contrats d'engagement (AHCC) et la décision du secrétaire général du 25 septembre 2017 modifiant la répartition des pouvoirs de l'AIPN et de l'AHCC,

vu l'expiration, le 31 décembre 2024, des listes d'aptitude du Parlement européen suivantes: AD/2/20, AD/3/20, AST/1/20, AST/2/20, AST-SC/1/20, PE/168/S, PE/186/S, PE/226/S — 1, PE/226/S — 2, PE/226/S — 3, PE/226/S — 4, PE/227/S, PE/228/S, PE/229/S — 1, PE/229/S — 2, PE/229/S — 3, PE/232/S, PE/255/S et son ADDENDUM, PE/257/S, P/2020/AD9 (P), P/2020/AD10 (P), P/2020/AST/6 (P), P/2020/AST/7 (P),

vu l'épuisement de la liste d'aptitude du Parlement européen suivante: AD/1/21,

vu l'avis de la commission paritaire émis lors de sa réunion du 16 octobre 2024,

DÉCIDE:

Article 1

La durée de validité des listes d'aptitude: AD/2/20, AST/2/20, AST-SC/1/20, PE/226/S — 1, PE/226/S — 2, PE/226/S — 3, PE/226/S — 4, PE/228/S, PE/229/S — 1, PE/229/S — 2, PE/229/S — 3, PE/232/S, PE/257/S, P/2020/AD9 (P), P/2020/AD10 (P), P/2020/AST/6 (P), P/2020/AST/7 (P) est prorogée jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 2

La durée de validité des listes d'aptitude: AD/3/20, AST/1/20, PE/168/S, PE/186/S, PE/227/S, PE/255/S et son ADDENDUM n'est pas prorogée.

Bruxelles, le 19 novembre 2024.

Le secrétaire général
Alessandro CHIOCCHETTI

[1] JO L 56 du 4.3.1968, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/1968/259(1)/oj.
[2] JO L 287 du 29.10.2013, p. 15, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2013/1023/oj.